#### **SAINT SIEGE PORTO-NOVO**

## **COMITE AD'HOC**

# **DECISION PASTORALE:**

N°179/14/ECC/SS/CMS/SG/SA

Franck K. TUTUAKU

Gilbert MAHOUNA

Jean-François VENTURA

Daniel AHOUDJI

Mathilde **SOBIA** 

Conte-rendu de réunion n°2

Le 8 novembre 2014 s'est tenue, sur la paroisse-mère, Aubervilliers-France la deuxième réunion du comité Ad 'hoc.

# L'ordre du jour était la suivante:

- 1 Relecture du brouillon du texte « Projet France » et recadrage du projet
- 2 Divers

1 membre était absent et excusé : Daniel AHOUDJI

## I – Point de l'ordre du jour

La lecture a été faite par Mathilde Sobia. Dans la progression de la lecture, chacun des membres intervenait en proposant des améliorations voire le changement de certains mots ou certaines expressions susceptibles de prêter à confusion au sein de la représentation diocésaine française. Le nouveau texte sera présenté ultérieurement en même temps que le texte introductif que nous soumettra Gilbert Mahouna.

La lecture nous a permis de procéder à un recadrage du texte par rapport à l'ordre de mission (décision pastorale) ; il s'en dégage les observations ou remarques suivantes :

a) Un projet de Développement socioculturel doit tenir compte de l'environnement social de la région d'application. A cet effet, il convient dans un premier temps que le travail que nous effectuons soit adapté, géographiquement, juridiquement et culturellement à la France.

**b)** Une transcription se fera ultérieurement pour les autres pays d'Europe ; pour l'Afrique et les autres continents ; nous adapterons alors les textes fondateurs à chaque environnement social.

#### II - Divers

- a) A l'issue de la lecture, les débats qui se sont poursuivis dans les divers, ont abordé le calendrier des prochaines étapes que nous devons engager, à savoir la rencontre, dans une large concertation, des techniciens et professionnels des divers corps de métiers que compte notre Eglise. Dans cet objectif, le chef de Diocèse le V/Sup Pierre B. Alokpo, lors de la réunion des chargés de paroisses, tenue la veille à la paroisse-mère à Aubervilliers-France, a demandé aux chargés de chaque paroisse le recensement par annonce publique, de tous les interlocuteurs potentiels référencés ci-dessous :
- Les ingénieurs informaticiens : en développement ; en programmation
- Les informaticiens Bac+ 3; BTS informaticiens
- Les Étudiants en informatiques à partir de la 3<sup>e</sup> année
- Les docteurs en médecine générale ou spécialisée (en activité ou à la retraite)
- Les infirmiers diplômés d'État, Les Sages femmes diplômées d'État (en activité ou à la retraite)
- Les Aides-soignantes, Les AMP (Aide Médico-psychologiques) Les AVS (Auxiliaire de Vie Sociale)
- Les Animateurs : social BEJEPS social LICENCES (diplômés d'État en activité ou à la retraite)

## Un second appel à d'autres corps de métiers, se fera ultérieurement.

**b)** La priorité à été donné à l'ouverture rapide d'un forum de discussion afin de permettre l'échange et la participation élargie de tous. Dans ce optique, la commission réunira dès la prochaine réunion, les professionnels de l'informatique.

La date de cette réunion n'est pas encore fixée. Car nous souhaitons obtenir d'abord la liste des personnes sollicitées au niveau des paroisses pour ensuite fixer une date qui convienne à la plupart des informaticiens. Cette réunion se fera dans tous les cas avant la fin du mois de novembre 2014.

c) Un code de bonne conduite de réunion à été élaboré. Tous les membres de la commission doivent le signer lors de la prochaine réunion.

## Durée de la réunion: 16h00 à 18h05

**NB**: Sur proposition de Jean-François Ventura, il est possible qu'une réflexion sur le droit canon soit référencée et annexée au texte final, même si cela ne fait pas partie aujourd'hui de notre mission.

Franck K. TUTUAKU